

N° 39155

Le 6 août 2020

August 6, 2020

ENTRE :

BETWEEN:

Association de médiation familiale du
Québec

Association de médiation familiale du
Québec

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Isabelle Bisailon et Michel Bouvier

Isabelle Bisailon and Michel Bouvier

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête par l'Association de médiation familiale du Québec en vue d'être ajoutée ou substituée comme partie est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 500-09-027051-176, 2020 QCCA 115, daté du 27 janvier 2020, est accueillie avec dépens suivant l'issue de la cause.

The motion by the Association de médiation familiale du Québec to be added or substituted as a party is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 500-09-027051-176, 2020 QCCA 115, dated January 27, 2020, is granted with costs in the cause.

J.C.C.

- 2 -

N° 39155

C.J.C.